

HENRIETTE DUSSOURD

---

# Toulon-sur-Arroux

SEIGNEURIE  
DE L'ABBAYE DE CLUNY



Préface de M. Georges CHEVRIER  
Professeur à la Faculté de Droit de Dijon

Le Caractère en Marche Editeur

37677361

Toulon-sur-Arroux

Toulon-sur-Arroux

Seigneurie de l'Abbaye de Cluny

8  
51

DLE-20030110-1242  
2003-6782

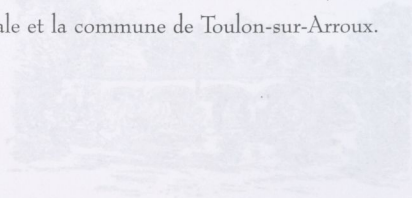
ROBERTE BISSON

Toulon-sur-Arroux

SEIGNEURIE

## Avertissement

La réédition de cet ouvrage a été possible grâce à la coopération de l'association "Les amis du Dardon", la bibliothèque municipale et la commune de Toulon-sur-Arroux.



Publié par M. Georges CHEVRIER  
à la Librairie de la Tour de l'Église

La Commission des Monuments Historiques

## PRÉFACE

*Avec la même ferveur qu'elle mit jadis à retracer l'histoire des Communautés familiales agricoles du centre de la France dans son beau livre « Au même pot et au même feu... », M<sup>me</sup> Henriette Dussourd entreprend aujourd'hui de nous raconter l'histoire de son village natal : Toulon-sur-Arroux, depuis ses plus lointaines origines jusqu'à l'époque de la Restauration.*

*Tâche immense et malaisée, qui supposait une parfaite connaissance des lieux et des tempéraments humains et exigeait une rare persévérance ! Comme la plupart de nos anciennes petites villes, Toulon-sur-Arroux a perdu ses antiques archives : ses habitants ne se sont guère souciés avant le XVIII<sup>e</sup> siècle de rassembler et de conserver les témoignages écrits de son passé. Il fallut attendre l'administration vigilante d'un maire d'esprit moderne pour qu'enfin fussent sauvées les reliques de son histoire. C'est à travers une masse de documents dispersés dans les archives les plus variées que l'auteur a dû mener une enquête que rien n'a pu décourager. L'obscur destin des plus vieilles installations humaines sur les sites où allait s'installer notre bourgade ne l'a point rebutée. Avant l'apparition des premières traces écrites où se reflète son évolution, l'archéologie, la toponymie, la linguistique ont été interrogées avec autant de patience que de scrupule. Pour accomplir un tel tour de force, M<sup>me</sup> Henriette Dussourd a fait sienne la devise qui inspire une de nos plus grandes collections historiques : amor patriae dat spiritum. Sa récompense est d'avoir réussi à broser une vaste fresque où se dessinent avec un remarquable relief les grandes phases de notre histoire nationale et d'avoir contribué à enrichir la connaissance du passé régional, grâce à l'étude complète et minutieuse des conditions de vie et des vicissitudes qui, d'un primitif rassemblement de pêcheurs et de marinières, allaient faire surgir un gros bourg artisanal. Peu s'en fallut que Toulon ne se haussât au rang d'une véritable*

*cit  régionale ! Il se heurta malheureusement   l'incessante concurrence des petites villes voisines,   la jalousie de certains corps judiciaires et fut d favoris  par les circonstances  conomiques qui s'opposaient   la naissance d'une industrie locale.*

*C'est de deux stations de campement, l'une install e sur les deux rives de l'Arroux, l'autre sur le territoire de Montmort qu'est n e l'agglom ration toulonnaise qui prit son nom actuel   l' poque celtique. Situ  aux temps gallo-romains en pays Eduen, reli  par une route   Bibracte, notre bourg fut longtemps un port de p che et de flottage ainsi qu'un poste militaire surveillant le gu  de l'Arroux. Sa position au bord de cette rivi re, qui fut longtemps navigable jusqu'  Autun, explique son importance qui se concr tise au Moyen-Age par l'installation d'un p age fructueux. Le Christianisme y  leva une premi re  glise d di e   St Martin. Malheureusement l'histoire de Toulon se d robe   la recherche jusqu'  la fin du IX  si cle, moment o  son nom appara t dans le c l bre cartulaire de Perrecy. C'est alors que la grande famille bourguignonne des Vergy sort de l'ombre et que ses possessions locales peuvent  tre retrouv es. Quelques si cles plus tard, s' difie le ch teau, dont il ne reste que de rares vestiges dans l'actuel presbyt re.*

*Au Moyen-Age, Toulon est partag  en deux bourgs s par s par l'Arroux. Jusqu'  la R volution ces agglom rations furent rivales. Elles n'appartiendront ni   la m me province, ni   la m me seigneurie : l'une sise en Charollais sur la rive gauche de la rivi re, group e autour de son ch teau, sera plac e sous la seigneurie de l'Abb  de Cluny, l'autre, simple faubourg St Antoine situ  en Bourgogne, b tie autour d'une l proserie fond e par les seigneurs de Montmort, vivra sous la domination de ces derniers. Ce curieux morcellement n'est pas sans analogie dans la r gion et l'auteur a judicieusement not  les cas comparables les plus voisins. Il eut pu susciter l' mulation entre les proches seigneurs ; il n'engendra gu re que des conflits. Il eut pu devenir une occasion d' mancipation sociale et politique, au moins pour le bourg si les habitants avaient mieux profit  du mouvement  conomique qui d s le XII  si cle tendait   disloquer les vieux rouages de la seigneurie. Mais aucun des deux Toulon ne semble avoir  t  affranchi du servage pendant tout le Moyen-Age et ne devint un p le d'attraction pour la population environnante. Selon M e Henriette Dussourd, il fallut attendre la fin du XVI  si cle pour qu'apparussent les premi res mentions d'une sorte de franchise tacite*



des habitants du bourg. Cette longue résistance des structures seigneuriales traditionnelles aux forces qui les pouvaient désagrèger, est l'un des traits les plus notables de l'histoire médiévale de Toulon-sur-Arroux. Il ne surprend pas l'historien du droit bourguignon, habitué aux persistance les plus tenaces de l'antique servage.

C'est l'installation sur les bords de l'Arroux et au carrefour de grandes voies de passage qui explique l'histoire des deux habitats toulonnais, au moins jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et leurs vies longtemps séparées. L'auteur analyse leur longue coexistence avec une fine insistance. Bourgs de pêcheurs, de flotteurs et de marinières, nos agglomérations connaissent vite une certaine animation économique attestée par des installations sommaires de réparations de bateaux, le pullulement des artisans, voire l'existence d'un péage au profit exclusif du comte de Charollais, qui pourtant n'y avait ni la seigneurie, ni la justice, mais devait s'être réservé la surveillance des routes parmi ses droits de souveraineté. Des foires s'y créent dans le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où se développent celles de Paray-le-Monial. Elles suscitent une sorte d'émulation entre chaque rive de l'Arroux ; le bourg charollais se prévaut de ses quatre foires annuelles qui ne s'élèveront à huit qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que le faubourg bourguignon obtient en 1295 du duc de Bourgogne la concession de sa célèbre foire de Saint Antoine. Dans la partie relevant de la seigneurie de l'abbaye de Cluny, des halles s'édifient et un marché hebdomadaire s'installe, attirant les marchands de Digoin, Charolles, Marcigny. Pourtant la condition sociale des habitants reste, semble-t-il, immuable et aucune charte de franchise ne vient couronner ce petit essor économique.

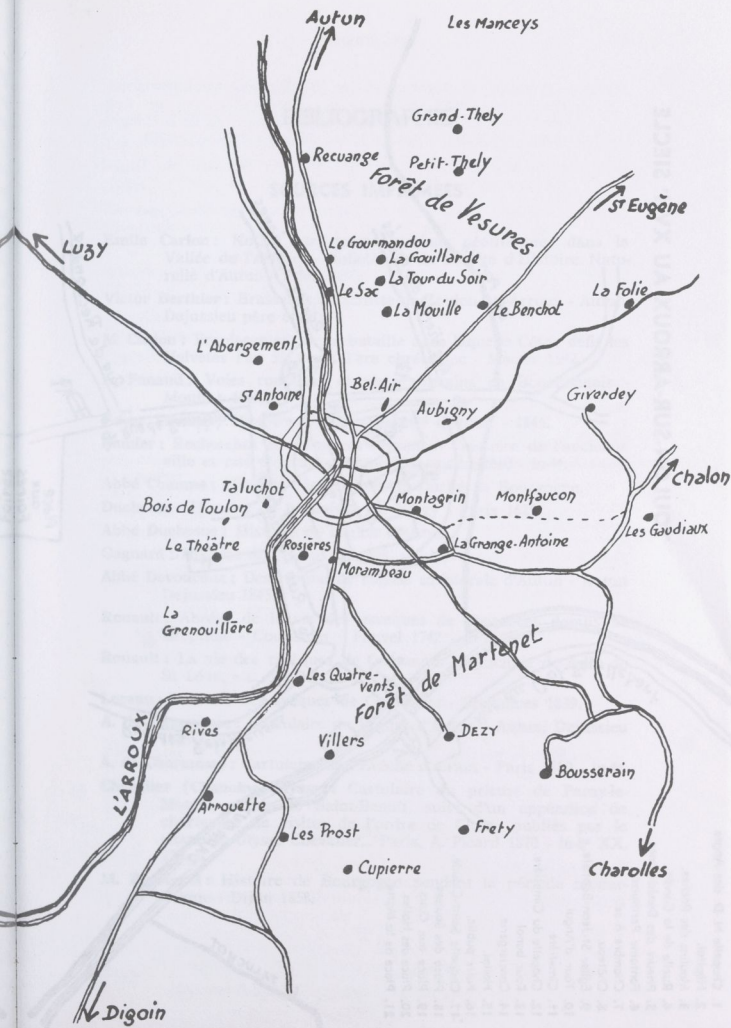
A cette double activité, provoquée par la navigation et le commerce, s'ajoute dès le Moyen Age et surtout aux temps modernes une certaine activité judiciaire, contrariée par l'absence d'un véritable bailliage indépendant ayant son siège dans le bourg charollais. Mais aucune industrie importante ne se développe hormis des tanneries dont il n'est pas sûr qu'elles aient suscité un commerce d'exportation. Si l'agglomération prospère au XVII<sup>e</sup> siècle, alliant à ses traditionnels corps de métiers de nombreuses professions libérales. juges, greffiers, avocats, notaires, médecins et chirurgiens, elle continue à souffrir d'une grave carence. Elle ne possède aucun des organes : cour bailliagère, grenier à sel, qui l'eussent aidé à s'évader de sa condition de gros bourg artisanal. Peu de familles nobles

s'y sont installées avant les temps modernes et l'époque n'est pas venue où les bourgs fusionneront et où la paroisse de Rosières sera réunie à celle de Toulon, qu'elle enrichira du mobilier de son église. Il faudra attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque qui ne fut pas particulièrement heureuse à Toulon, pour que se groupent village et paroisse et qu'enfin un bourg unique et une paroisse centrale remplacent les agglomérations et les lieux de culte trop dispersés. Cette circonstance n'eut pas de résultats immédiatement favorables. Les luttes révolutionnaires avaient divisé les habitants. Le Consulat et l'Empire les avaient appauvris : écrasés sous les charges fiscales, supportant impatiemment le lourd tribut qu'ils durent payer à la conscription, les Toulonnais ne retrouvèrent pas leur prospérité d'antan, en dépit de l'administration réparatrice du maire Saclier et de ses efforts pour moderniser la petite ville.

M<sup>me</sup> Henriette Dussourd ne s'est pas contentée de retracer les annales de sa cité natale. Elle s'est aussi attachée à mettre en relief les personnalités qui illustrèrent Toulon au cours des siècles et à en dessiner les figures les plus pittoresques, telle celle de Philibert Commerson, le botaniste des explorations de Bougainville. Parmi tous les portraits qu'elle esquisse, le plus attachant est celui de Nicolas de Toulon, chancelier du duc de Bourgogne et évêque d'Autun au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais elle n'a garde d'oublier les personnes plus modestes, comme ce bailli Denis Nault qui, bien que né à Luzy et n'ayant jamais résidé à Toulon (déjà l'absentéisme sévissait dans les fonctions publiques), appartient cependant à l'histoire locale et même à l'histoire de Bourgogne en raison des rapports avec Garreau, auteur connu de la « Description du gouvernement de Bourgogne ».

Son livre n'est pas seulement une intéressante chronique d'une petite ville mi-charollaise, mi-bourguignonne, basée sur une documentation en grande partie inédite. Il est aussi une somme vivante des célébrités locales qui plaira aux amateurs de caractères. A ce double titre, il mérite la sympathie des historiens que l'auteur entraînera à sa suite dans ce coin un peu reculé du Charollais et tout proche de l'Autunois, qui, s'il ne connut pas l'éclatant destin de nos grandes provinces, a participé malgré son éloignement à toutes les vicissitudes de notre histoire, sans rien perdre de son originalité.

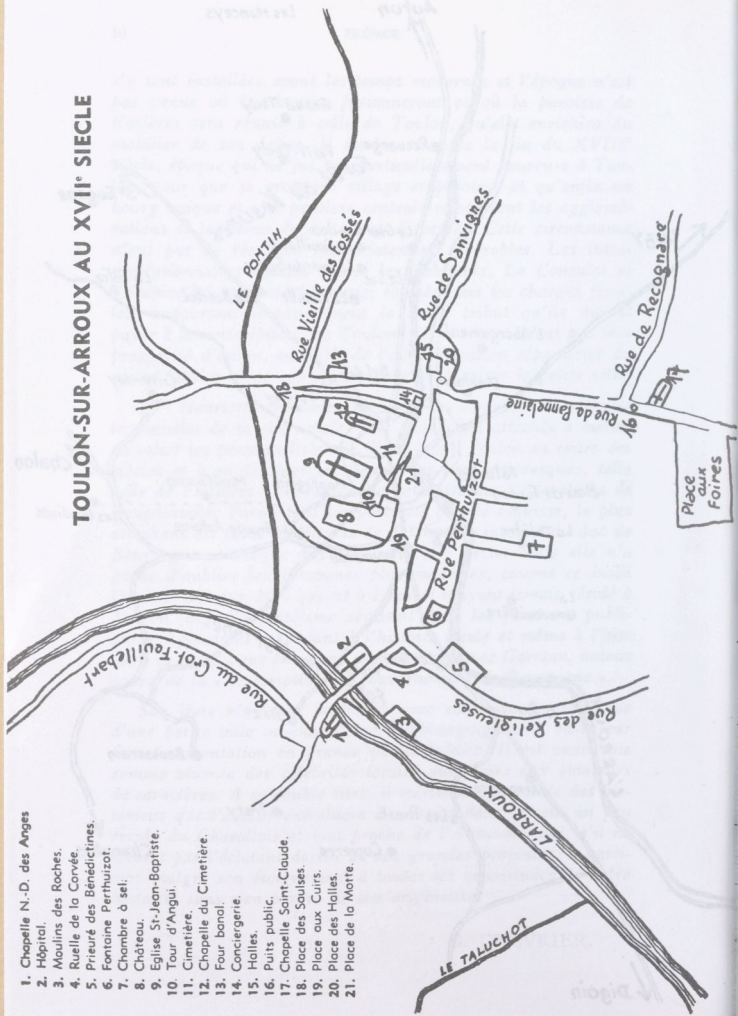
G. CHEVRIER.





# TOULON-SUR-ARROUX AU XVII<sup>e</sup> SIECLE

1. Chapelle N.-D. des Anges
2. Hôpital.
3. Moulins des Roches.
4. Rueille de la Corvée.
5. Prieuré des Bénédictines.
6. Fontaine Perthuizot.
7. Chambre à sel;
8. Château.
9. Eglise St-Jean-Baptiste.
10. Tour d'Angui.
11. Cimetière.
12. Chapelle du Cimetière.
13. Four banal.
14. Conciergerie.
15. Halles.
16. Puits public.
17. Chapelle Saint-Claude.
18. Place des Saulses.
19. Place aux Cuirs.
20. Place des Halles.
21. Place de la Motte.



## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES IMPRIMEES

- Emile Carlon** : Notice sur quatre stations néolithiques dans la Vallée de l'Arroux - Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun - 1890.
- Victor Berthler** : Brassards en schiste de Toulon-sur-Arroux - Autun, Dejussieu père et fils.
- M. Carlon** : Emplacement de la bataille dans laquelle César défit les Helvètes l'an 58 avant l'ère chrétienne - Mâcon 1892.
- L. Fanaud** : Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais - Moulins 1960.
- Edme Thomas** : Histoire de l'Antique cité d'Autun - 1846.
- Munler** : Recherches et mémoires servant à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun - Dijon, Chavance - 1660 - in-4°.
- Abbé Chaume** : Histoire des origines du Duché de Bourgogne.
- Duchesne** : Histoire de la Maison de Vergy - Paris 1625.
- Abbé Duchesne** : Histoire de l'église d'Autun.
- Gagnard** : Histoire de l'église d'Autun.
- Abbé Devoucoux** : Description de l'église cathédrale d'Autun - Autun Dejussieu 1845.
- Rouault** : Abrégé de la vie des esveques de Coutances depuis St Ereptiole - Coutances - Fauvel 1742 - in-12°.
- Rouault** : La vie des esvèques de Coutances augmentée de celle de St Léon, etc... - 1748.
- Lecanu** : Histoire des évêques de Coutances - Coutances 1839.
- A. de Charmasse** : Cartulaire de l'église d'Autun - Autun, Dejussieu 1865 - in-4°.
- A. de Charmasse** : Cartulaire de l'Evêché d'Autun - Paris 1880 - in-4°.
- Chevaller (Chanoine Ulysse)** : Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny, publiés par le chanoine Ulysse Chevalier... Paris, A. Picard 1870 - in-8° XX, 220 p.
- M. Rossignol** : Histoire de Bourgogne pendant la période monarchique - Dijon 1853.

- Histoire générale et particulière de Bourgogne avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives par un Religieux de l'Abbaie de Saint Benigne de Dijon et de la Congrégation de Saint Maur - Dijon - Antoine de Fay - 1739.
- Etat général alphabétique des Villes, Bourgs, Paroisses du Duché de Bourgogne - Dijon 1760.
- Antoine Garreau** : Description du Gouvernement de Bourgogne suivant ses principales divisions temporelles, ecclésiastiques, militaires et civiles - Dijon, A. de Fay 1734.
- Tablettes Historiques topographiques et physiques de Bourgogne pour l'année 1753 et les suivantes par l'Abbé Richard - Dijon.
- Courtépée** : Description générale et particulière du Duché de Bourgogne.
- Antoine** : La navigation de l'Arroux - Autun - Dejussieu 1780.
- Ragut** : Statistique du département de Saône-et-Loire - 1838.
- Monnier** : Annuaire historique - 1859.
- Abbé Paul Muguet** : Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution - Chalon-sur-Saône - Marceau 1897. (Arrondissement d'Autun, tome II ; arrondissement de Charolles, tome III).
- Jean Fillpes Saclier**, citoyen de Toulon-sur-Arroux : Lettre à ses concitoyens - Autun - Dejussieu 1790 (Archives de Saône-et-Loire, N. 1679).
- Recueil des Titres des Etats de Bourgogne - 1787.
- Albert Mazion** et **Albert Colombet** : Une vieille église à sauver : l'ancienne église de Toulon-sur-Arroux - Pays de Bourgogne n° 15, janvier 1957.
- Annales de l'Académie de Mâcon - Année 1877.
- Bulletins de la Société Eduenne.
- Bulletins de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

---

## SOURCES MANUSCRITES

### Archives Nationales

- Dossier relatif à Carion et à la révolte d'Issy-l'Evêque - D XXIX 42.
- Enquête sur le régime de l'Arroux - Q I 1008.
- Titres de la Maison de Bourbon (mentions de Pierre de Toulon) - P. 1356, cote 294 - P. 1356, cote 299 - P. 1364, cote 1297.
- Titres de la Maison Ducale de Bourbon - P. 1392 I, cote 722.

**Archives de la Côte-d'Or***Série B*

Foire de Saint Antoine accordée à Josserand Seigneur de Montmort en 1295 par le Duc Robert II - B. 10.486.

Table de Peincède - B. 79.

Recueil de Peincède - B. 12 026.

volume 1, page 273 ;

volume 16, pages 287, 478 ;

volume 17, pages 277, 403, 407 ;

volume 28, pages 363, 1101 ;

volume 29, pages 171, 399, 410, 413.

(mentions de la Tour Bazot) - B. 10519 - B. 10629 - B. 10630.

Cerche des feuctz du bailliage de Charrolois de l'an 1473 - B. 11558.

Reprises de fiefs où sont mentionnés les seigneurs de Glorienne, Jean Le Loup seigneur de Glorienne (1344) - B. 10505.

Guiot Le Loup seigneur d'Uxeau et de Glorienne (1381) - B. 10529. (1404) - B. 10551.

Frais de garde pour les foires de Paray et de Toulon :

en 1393 - B. 3886 ;

en 1396 - B. 8891.

Grands jours d'Uchon - B. 1353.

*Série C*

**M. Bouchu** : Description générale de la Bourgogne (manuscrit) C. 2884.

**M. Ferrand** : Description historique manuscrite - 1700.

**Archives de Saône-et-Loire**

Terrier de Toulon-sur-Arroux - 1665.

*Série B*

Plumitifs des audiences de la justice seigneuriale de Toulon-sur-Arroux 1684 à 1790 - B. 822 - B. 823 - B. 824 - B. 825 - B. 826 - B. 827.

Procès-verbal dressé en 1789 par les Cavaliers de maréchaussée de Toulon-sur-Arroux, en complément de celui qu'ils avaient établi à propos d'un attroupement arrivé contre eux à Issy-Lévêque le 9 novembre 1789 - B. 705.

Altercation entre François Pernin et le curé Joseph Desgarenes - B. 641.

Condamnation à la pendaison d'Etienne Maillioche, faux monayer, natif de Toulon-sur-Arroux - B. 659.

*Série C*

Réparations, nivellements des rues (1777) - C. 348.

*Série G*

Visites pastorales - G. 913 - G. 916 - G. 925 - G. 926 - G. 938.

Mention du pèlerinage de Rosières (XVIII<sup>e</sup> siècle) - G. 394.

Description de la vieille église St-Jean-Baptiste de Toulon - G. 319.

Nicolas de Toulon - Liberté accordée aux prisonniers à cause de son glorieux avènement - G. 456.

Nicolas de Toulon G. 456.

Prieuré de Bénédictines - 2 G. 320 ; 2 G. 324.

*Série H*

Comptes-rendus par les religieux du doyenné de Paray - H. 239.

Procès relatif au Pré Marteau - H. 1610.

*Série I*

Inventaire de Cluny - I 160, cote 4.

---

**Archives Municipales de Toulon-sur-Arroux**

Registres Paroissiaux Toulon-sur-Arroux (1560-1790).

Registres Paroissiaux de Rosières (1610-1790).

Registres des délibérations et différentes pièces d'archives, arrêtés, décrets du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---



## APERÇU HISTORIQUE

Nous avons été obligés de séparer l'historique de Toulon en dix-sept chapitres, mais, pour une meilleure compréhension, voici les grands faits qui jalonnent cette étude.

Occupée dès l'époque quaternaire, la région immédiate de Toulon conserve des noms celtiques. La période gallo-romaine a vu s'installer un castrum dominant la boucle de l'Arroux.

L'illustre famille de Vergy posséda la seigneurie de Toulon. En 973, le comte Lambert époux d'Adelaïs comtesse de Chalon en fit don au monastère de Paray. Paray fut rattaché à Cluny et Toulon devint donc un fief de la grande Abbaye de St Mayeul et de St Odilon à laquelle les siècles suivants devaient apporter un telle célébrité. (Saint Antoine restait toutefois un fief distinct ayant pour seigneurs les Dyo de Montperroux, sires de Montmort).

Cluny devait conserver jusqu'à sa disparition (en 1790) la possession de ce fief. Il est intéressant de connaître la manière dont l'abbaye l'administra puisque, on le sait, Saint Bernard ne voulut pas laisser les abbayes cisterciennes suivre l'exemple de Cluny en exerçant des droits féodaux. Pendant cette longue période, les Abbés de Cluny témoignèrent d'une mansuétude qui encouragea les habitants de plus en plus nombreux à empiéter sur les droits, en particulier sur les droits forestiers de l'Abbaye.

Par une chance exceptionnelle les Archives de Saône-et-Loire ont conservé les Plumitifs des audiences de la Justice seigneuriale de Toulon. Ils nous ont fourni des détails et des précisions sur son fonctionnement qui paraît avoir été assez paternel.

Un autre fait marquant est la façon dont les serfs toulonnais de la seigneurie de Cluny ont fait admettre sans la moindre preuve, que leurs ancêtres avaient été affranchis. Nous verrons que cette allégation devant laquelle céda l'Abbaye de Cluny n'était en réalité appuyée sur rien.

Le déclin de l'Abbaye de Cluny au XVIII<sup>e</sup> siècle prépara graduellement la fin de la seigneurie privée de Toulon, devenu un chef-lieu de canton essentiellement pareil à tous les autres.

H. D.

Il nous a été donné de visiter l'église de Saint-Étienne de Clunay, et de voir, dans son intérieur, les restes de ce qui fut autrefois un grand monastère.

On trouve dans l'église de Clunay, les restes de ce qui fut autrefois un grand monastère, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

L'histoire de Clunay est une histoire de saint Benoît, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

En 529, le saint Benoît fonda le monastère de Clunay, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

Le monastère de Clunay fut un grand monastère, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

Clunay devait continuer jusqu'à ce jour, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

de Clunay en France, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

l'abbaye de Clunay, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

Par une chance extraordinaire, les restes de ce qui fut autrefois un grand monastère.

On a vu dans ce livre, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

Clunay a été en réalité un grand monastère, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

Le début de l'abbaye de Clunay au XVIII<sup>e</sup> siècle, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

Un siècle de l'abbaye de Clunay, et de ce qui fut autrefois un grand monastère.

## DE L'ÉPOQUE QUATERNAIRE A LA FÉODALITÉ

Par l'extension et le recul successifs des glaciers, il se forma dans les plaines et les vallées des alluvions qui, dès la période pleistocène, permirent à l'homme de vivre et de s'installer au bord des cours d'eau. Cette présence nous est révélée quelquefois par des ossements fossiles, mais si pour une raison quelconque leur conservation n'a pas été assurée, les vestiges de l'industrie des premiers hommes sont là pour témoigner des camps où ils s'étaient installés. Sur le territoire de Toulon, c'est donc tout naturellement au bord de l'Arroux que nous trouvons les preuves les plus reculées de la présence d'habitants qui n'étaient pas encore des Toulonnais.

C'est au Sac que se trouve la limite sud d'une station de campement très importante qui était installée sur les deux rives de l'Arroux. Les vestiges en furent retrouvés sur quatre à cinq cents mètres de large et, en remontant en direction de la Boulaye, sur une longueur de près de deux kilomètres.

Le point principal de la station est sur la rive droite de l'Arroux, près du domaine de l'Abergement. C'est en ce lieu que furent retrouvés le plus de restes de la taille des silex, éclats et outils. Dans cette zone furent trouvés des hachettes taillées, lancéolées et discoïdales avec ou sans talons, des pointes de flèches, des couteaux et des grattoirs, des lances, des poinçons, des racloirs, des nucléi de toutes tailles, mais aussi quelques belles hachettes polies. (E. Carion, de Montmort, en a signalé une de 17 cm de longueur, 6 cm de large et 4 cm d'épaisseur).

Sur la rive gauche de l'Arroux, la station semble avoir eu pour limite la route d'Autun dont la construction a dû faire disparaître la partie la plus riche (d'après E. Carion).

D'autres stations ont été découvertes sur le territoire de Montmort, mais sur la hauteur, et il semble que celle du Sac n'ait pu être qu'un vaste campement d'été, un atelier où les

tribus des collines avoisinantes venaient à la belle saison se ravitailler en silex, pêcher et chasser les animaux, attirés par l'Arroux pour se désaltérer pendant les grandes chaleurs. En effet, les bords de l'Arroux ne devaient pas être plus accueillants qu'aujourd'hui lorsque le vent du Nord souffle dans la vallée en plein hiver, et on imagine mal des populations vivant sur ses rives, sans moyens sérieux de protection. (Opinions de MM. Jeannin et Berthier).

On a trouvé d'autres hachettes polies sur le territoire de Toulon ; toutes sont plus soignées que les armes provenant de la station du Sac : à la Grenouillère, à Rosières.

A Dezy furent trouvées trois hachettes encore plus soignées ; l'une d'elles est considérée comme un tranchet pour couper les peaux. Emile Carion pense que Dezy fut peut-être une véritable station. Les premiers défrichements remontent à l'époque néolithique. Ce fut là le point de départ de la civilisation agricole et il est normal, en se basant sur cette évolution, que ce soit une clairière telle que Dezy qui présente de tels spécimens de la pierre polie.

Le Charolais était couvert de forêts et seules les vallées furent habitées à l'origine ; progressivement, les populations défrichèrent les abords des rivières. Certaines tribus plus indépendantes défrichèrent des clairières sans beaucoup s'éloigner de la zone habitée primitivement.

Toujours en nous rapprochant lentement à travers les siècles nous trouvons un gisement relativement beaucoup plus récent à Montfaucon, alors une clairière. La fouille de deux grands tumuli à Montfaucon révéla des brassards en schiste bitumineux au sujet desquels furent émises les hypothèses les plus diverses. Ils ne sont ni coniques ni cylindriques, leur coupe en travers est ovale. Ils furent trouvés au milieu « de cendres et d'une matière blanchâtre un peu onctueuse que nous croyons être des os décomposés » (Emile Carion).

Des bracelets semblables avaient été trouvés ailleurs, avec l'os de l'avant-bras du squelette passé dedans, mais pas à Montfaucon.

Il a été longtemps écrit que les tumuli de Montfaucon étaient deux tombeaux datant de l'occupation gallo-romaine (bataille de Montmort). Aucun objet de pierre, de bronze, de fer ou de poterie n'a été découvert à proximité permettant de faire un rapprochement quelconque. Ailleurs, des bracelets simi-

lares ont été trouvés accompagnés d'objets en bronze. Il semble donc qu'il faille rattacher les tumuli de Montfaucon à une période ancienne de l'âge du bronze.

Nous arrivons aux Celtes et à défaut d'autres vestiges Toulon leur doit son nom (ainsi que l'Arroux d'ailleurs). Toulon vient d'un mot pré-celtique « tol » qui signifie source selon certains étymologistes, péage selon d'autres, mais ce nom est lié à de l'eau, source, rivière, et on le retrouve à proximité immédiate de tous les Toulon de France (1). Rapprocher également Toulouse, Toul.

La racine Tol, après avoir désigné l'eau, a vraisemblablement qualifié le péage exigé pour le franchissement de cette eau.

Les Gaulois vénéraient le dieu Têlo (dieu des sources) et les Romains célébraient le culte de Telonus. L'eau étant toujours là, le nom se maintenait, mais l'objet du culte a sans doute varié avec les époques.

Ainsi que dans la plus grande partie du Charolais, aucune source guérisseuse n'est signalée sur le territoire de Toulon ; si elle existait, avec ses ex-votos gaulois ou romains, ce serait la source mère qui serait à l'origine du nom.

Il semble donc que ce soit de l'Arroux que soit né Toulon. Un hameau a d'ailleurs tiré son nom de la rivière (l'actuel hameau des Rates, qui a successivement porté les noms de Arrouette, aux Rouettes, les Roittes, aux Roittes, avant d'arriver à celui des Rates). Arrouette paraît un dérivé de Arroux (l'x n'ayant aucune valeur phonétique, Arroux = Arrou). C'est un nom de rivière pré-celtique lui aussi (Aturavus) (2).

Arrouette est donc à classer dans les lieux habités à l'époque celtique.

(1) *Périgueux* - Fontaine du Toulon - source très importante pour l'alimentation en eau de la ville, près de laquelle fut trouvée une stèle avec l'inscription « deo Teloni et deae Stannae. ».

*Toulon-sur-Allier*, au bord de l'Allier, occupe la même position que Toulon-sur-Arroux par rapport à l'Arroux.

En Saône-et-Loire, plusieurs lieux-dits ayant la même racine, ont aussi les mêmes caractéristiques hydronymiques. — A *Dompierre-les-Ormes*, La Toule, gros hameau où existe un moulin désaffecté, est le point de jonction des ruisseaux descendant de Dompierre et de la Vallée de l'Andour. — A *Mervans*, au hameau de Toulouse, coule la rivière Le Briant.

(2) Étant donné l'importance de la rivière dans l'histoire de Toulon, un chapitre est consacré à l'Arroux (le chapitre V).



Toulon était alors en pays éduen à proximité relative de la capitale Bibracte. Une route reliait Toulon à Bibracte. Elle suivait les crêtes de la rive droite de l'Arroux. Bulliot la signale comme portant le nom de « chemin des foires du Beuvray ». A Toulon une route partant de Saint-Antoine, passait à l'Abergement, à Armecy et rejoignait à Montmort cette route gauloise « de la foire de Beuvray » ou « grand chemin ». De Saint-Antoine qui était un carrefour important partait une route pour Luzy, route suivant le ruisseau d'Auzon et passant par la Croix de l'Arbre (son tracé correspond approximativement à la route actuelle). C'est à ce carrefour de Saint-Antoine que seraient arrivés César et ses légions en 58 avant J. C., alors que les Helvètes campaient sur le ruisseau d'Auzon.

Ces légions romaines seraient arrivées à Toulon venant de Sanvignes (par Montfaucon) mais le lieu où elles auraient campé est inconnu ; on ignore si elles campèrent rive droite ou rive gauche. En tous cas, elles auraient franchi l'Arroux à gué, et au carrefour de Saint-Antoine auraient pris la route d'Armecy. La rencontre avec les Helvètes aurait eu lieu au sommet de la Montagne de Montmort. C'est du moins la conclusion à laquelle ont abouti certains archéologues qui ont étudié les commentaires de César et cherché sur place les traces d'une grande bataille. Les lieux correspondent au récit du vainqueur et recèlent des monnaies, des morceaux d'armes et des tombes où l'on a voulu voir des sépultures de chefs helvètes.

Il est inutile de rappeler que César a définitivement éliminé les Helvètes, mais en les évinçant il préparait sa propre conquête des Gaules qui en quelques années devint un fait accompli.

Dans la table théodosienne (IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ) nous voyons mentionner Toulon sous une appellation qui a été interprétée comme étant Teionum. Une première construction datant des premiers siècles a dû être édifée sur la partie prééminente où s'élèvent actuellement les deux églises. (Les travaux récents d'adduction d'eau ont révélé des substructures de briques confirmant cette opinion). Il s'agit là d'un castrum sur lequel sera édifié par la suite un château féodal.

Le rôle de ce castrum est encore celui d'un poste militaire, car le gué de l'Arroux faisait de Telonum un point stratégique.

Une voie romaine importante passait à Toulon. Elle partait d'Autun (de la Porte des Druides aujourd'hui disparue) (3). Par Laizy, Etang, le bois des Mouilles, la Boulaye, elle franchissait l'Arroux au gué de Toulon (en face du moulin des Roches) et en ligne droite rejoignait Rosières (le tronçon Toulon-Rosières en suit le tracé exact) (4).

Le christianisme s'infiltrait en Gaule sous l'occupation romaine par la vallée du Rhône, celle de la Saône et par la voie d'Agrippa (de Lyon à Boulogne). A l'origine du christianisme il n'y eut qu'un diocèse en Gaule : le diocèse de Lyon.

Les persécutions suivaient les mêmes voies que le christianisme. Notre région fut le théâtre de nombreux martyres : Saint Valérien à Tournus, Saint Marcel à Chalon, Saint Andoche, Saint Thyrses et Saint Félix à Saulieu, Saint Benigne à Dijon et, plus près de nous, Saint Symphorien à Autun. Le martyr de Saint Symphorien est placé par certains historiens sous le règne de Marc Aurèle en 179 ou 180 ; par d'autres, sous le règne d'Aurélien en 270.

Dans cette période où le christianisme cohabitait avec la religion romaine, les communautés chrétiennes avaient toujours leur siège en dehors de la ville (à Rome, à Autun... ou à Toulon) (5).

Saint Martin vint au pays Éduen et la première église de Toulon lui fut dédiée. Elle s'élevait à l'emplacement approximatif de la nouvelle église.

Nous ne savons presque rien de cette première église Saint-Martin. « Le patronage en fut donné à Mayeul, abbé de Cluny,

(3) Autun avait quatre portes : celle de Chalon ou de Rome appelée aussi porte des Marbres ; celle de Langres ou porte Saint-André ; celle de Sens ou porte de Janus (actuellement porte d'Arroux) ; celle des Druides ou Saint-Andoche.

(4) Voir une description dans le sens Digoïn-Autun de cette route par L. Fanaud, le grand spécialiste des voies romaines dans le centre de la France.

(5) A Saint-Eugène, dans le vallon où sera édifié le couvent de Pierre Cerveau (auquel succèdera sur les mêmes lieux celui de Champchanoux) existait une fontaine dédiée à Saint Cassien. Les sources dédiées à ce Saint ont généralement restitué des vestiges romains prouvant qu'à l'anbe du christianisme elles avaient désigné quelque divinité païenne. La fontaine Saint-Cassien de Saint-Eugène est certainement le plus ancien vestige chrétien à proximité de Toulon. Ces lieux du culte se rapprochèrent ensuite partout de l'enceinte de la ville et Saint-Antoine pourrait bien avoir été le plus ancien sur le territoire de Toulon (sarcophages de pierre trouvés en nombre suffisant pour lui valoir le nom de nécropole).

par Valère, évêque d'Autun en 983 », écrivait Courtepée vers 1780 en ajoutant « qu'elle était détruite depuis longtemps ».

J.-C. Bulliot cite également cette première église Saint-Martin de Toulon qu'il qualifie « d'une haute antiquité » et dans son périple de Saint Martin au pays Eduen, il incorpore Toulon dans l'itinéraire suivi par l'illustre voyageur : « Toulon devait être un point d'arrêt pour l'apôtre, aussi aurait-il franchi l'Arroux au bac de cette ville pour s'avancer dans le groupe de collines compris entre cette rivière, la Somme et l'Halène... ; ce groupe est compris entre trois églises de Saint Martin : Toulon, Thil-sur-Arroux, et Cressy-sur-Somme. »

D'autre part à proximité de Toulon un massif montagneux séparant la vallée de la Bourbince de celle de l'Arroux avait ses trois églises consacrées à Saint Martin : Mesvres, Dettay et Toulon (6).

C'est vers la fin de l'Empire romain que les populations rurales aménagèrent des refuges pour assurer leur sécurité et édifièrent, en particulier le long des grandes voies, des tours en bois ou en maçonnerie (en bois ce furent les « Plessis » qu'on retrouve dans toute la France, en maçonnerie « les Tours » dont l'aspect pouvait varier de celui d'un gros pigeonnier à un petit château) ; souvent ils utilisaient une construction antérieure, refuge gaulois ou poste d'observation romain.

A Toulon deux tours protégeaient la route de la Vallée de l'Arroux, la Tour du Sac, et la Tour Bazot qui a laissé des vestiges sur les lieux (près du pont de Gourmandou). Ce qui est plus difficile, c'est de déterminer sur quelle base ces tours ont été édifiées et, par suite, de quelle époque exacte elles pouvaient dater. J.-C. Bulliot les compare aux tours construites par les Templiers pour la sauvegarde des pèlerins en Terre Sainte.

A défaut de précisions sur son origine, la Tour Bazot laissa bien au delà du X<sup>e</sup> siècle des traces dans les archives, ce qui

(6) Dans sa remarquable étude sur le Prieuré de Champchanoux (Saint-Eugène) A. de Charmasse, après avoir rattaché la fondation du couvent qui portait primitivement le nom de Pierre Cerveau au remplacement volontaire sur les mêmes lieux d'un temple païen, signale un lieu-dit : « Les Dremeaux », situé au cœur des possessions du couvent (à proximité de la fontaine Saint-Cassien dont il a été parlé précédemment). Ce nom des Dremeaux est une déformation de Terra Dormentium (charte originale) « en Endormys » (1217) de la Terre des Endormis (1235). Il s'agit sans doute des sept Dormants du Monastère de Marmoutiers dont le nom est lié à celui de Saint Martin. Un oratoire leur avait vraisemblablement été dédié sur ces lieux lors du passage de Saint Martin, ce qui confirme l'itinéraire reconnu par J.-G. Bulliot qui a toutefois ignoré ce détail toponymique.

laisse supposer qu'elle résista longtemps avant d'être réduite à des ruines. Le 10 mai 1371, Henry de Longwy, Sieur de Raon, reprend du fief du duc de Bourgogne la maison forte de Chaseu avec ses dépendances et plusieurs fiefs et arrière-fiefs et parmi ceux-ci « en rerefié la terre de Champtar, de la Roiche de Gormandet, de Recuange et de Montorteuil » (7).

Le 24 mars 1548, reprise du fief de Chaseu par Claude Robin. Dans le dénombrement daté du 20 mai 1549, on a retrouvé « la tour et le fief de la Roche aux Bazots autrement dit la tour de Gormandoux qui fut à fié à messire Girard de Borbon ».

« Terres et logis de Gilbert du Rousset, Pierre de la Bouitière, la fille de Gérard de Parcey, Huguenin de Lagoutte Girard de Chamilly, le fié des hoirs de feu Hugues de Loges, Sieur de la Boullaye, etc... (ce dernier fief est la Roche aux Bazots déjà citée). La tour paraît être encore debout en 1548 (8).

Il existe à Toulon une légende persistante que cette construction du Gourmandou aurait été un couvent, lequel était relié à la vieille église (du XI<sup>e</sup> siècle) par un souterrain. Même si la Tour avait été restaurée et habitée dans la période où elle a pu coexister avec l'église, elle était de beaucoup son aînée et si un « jumelage » avait eu lieu, il serait plus vraisemblable que ce soit avec l'église Saint-Martin.

A la Boullaye on pense que la Tour Bazot était reliée au vieux château qui fut démoli en 1820 (après un incendie ayant ravagé sa toiture, cette destruction ayant entraîné, paraît-il, plus de frais que n'aurait coûté la réparation de la couverture). Mais, ce château important (trois tours rondes, deux tours carrées et un grand pavillon) était entouré d'un fossé de cinquante pieds de large et autant de profondeur. On imagine mal un souterrain qui aurait dû être très profond pour passer sous les fossés. Le vieux château de la Boullaye était en outre plus récent que la tour Bazot. Le souterrain existe encore affirmet-on ; il ne pouvait relier la tour Bazot qu'à une construction de la même époque, soit en direction de la Boullaye, soit en direction de Toulon (ou les deux), mais quelle construction ?

---

(7) Archives de la Côte-d'Or, B 10.519. On pourrait croire la Tour détruite en voyant le lieu-dit reprendre son nom primitif de « Roche du Gourmandou ».

(8) Archives de la Côte-d'Or, B 10629, B 10630.



## LA FAMILLE DE VERGY ET LE CHATEAU DE TOULON

Après la mention du nom de Toulon dans la table théodosienne au IV<sup>e</sup> siècle, il faut attendre 876 pour le trouver à nouveau cité, dans le cartulaire de Perrecy (d'après Antoine Garreau, né à Toulon-sur-Arroux, qui a ignoré la table théodosienne : « Ce bourg est l'un des plus anciens de la province, quoique le plus vieux titre qu'on ait pu découvrir qui parle de ce lieu ne soit que de la première année de l'Empire de Charles-le-Chauve qui revient à l'année 876. C'est l'un de ceux de la Fondation du Prieuré de Perrecy, il n'y a même que peu de titres au-delà de cette époque à la Chambre des Comptes de Dijon et dans toutes les Archives des Abbaïes et Chapitres de la Province »).

C'est également, à quelques dizaines d'années près, l'apparition de la famille de Vergy dans les Archives (Duchesne, en remontant jusqu'à 819, a établi un arbre généalogique très précis qui commence par Manassés I « le vieil Comte » et son épouse Hermengarde).

En sélectionnant dans la descendance de Manassés I les branches qui fournirent à Toulon ses premiers et uniques seigneurs, nous trouvons parmi ses enfants Gislebert, comte d'Autun, d'Avallon, de Chalon et de Beaune qui épousa autre Ermengarde, fille de Richard le justicier, duc de Bourgogne.

Parmi les filles de Gislebert qui mourut en 956, Adelaïs, surnommée Wera ou Yverre, comtesse de Chalon et de Beaune, épousa Robert de Vermandois mort en 968. De ce mariage naquit Adelaïs de Vermandois comtesse de Chalon et de Beaune, Elle fut mariée deux fois et cette seconde Adelaïs et le comte Lambert (son premier mari) furent les derniers seigneurs laïcs de Toulon. Ils vécurent au X<sup>e</sup> siècle et étaient morts tous les deux en l'an 1000.

La comtesse Adelaïs appartenait au lignage des « Preux » de Vergy (très attachés à ce surnom qu'ils appréciaient plus



que l'épithète de noble donnée aux comtes de Vienne, elle tirait également son origine des comtes de Chalons qualifiés de « riches ».

Riches, ils l'étaient, car l'énumération de leurs possessions en justifie, mais ils furent aussi généreux et de nombreuses abbayes et collégiales doivent leur fondation à leurs libéralités. (Abbaye de St-Vivant 890 - Collégiale St-Denis 1023 - Abbaye de la Ferté 1113 - Abbaye du Lieu-Dieu 1140 - les Jacobins de Dijon, 1237, etc...).

Le comte Lambert était certainement de race ancienne, mais un seul témoignage écrit à ce sujet nous est donné par Saint Odilon, abbé de Cluny, retraçant la vie de Saint Mayeul, son prédécesseur. Il cite le comte Lambert en tant qu'ami de Saint Mayeul « quid de Lamberto illustrissimo viro et nobilissimo comite » (9). « Homme très illustre et très noble comte », cela concorde bien avec le mariage qu'il avait fait.

C'est le comte Lambert qui, assisté de deux seigneurs de sa famille, défit les Auvergnats dans la bataille de Chalmoux (près de Bourbon-Lancy en 989). Deux autres chevaliers furent tués et l'église de Perrecy (les Forges) reçut leurs dépouilles mortelles et aussi leurs biens « en vue du repos de leur âme ».

Le comte Lambert et la comtesse Adélaïs avaient déjà fondé depuis quelques années le monastère de l'Orval où le comte Lambert désirait être inhumé.

En 973, le comte Lambert donna au prieuré de Paray l'église Saint-Martin de Toulon avec toutes ses dépendances « ecclesiam sancti Martini, in villa de Tolon, cum mancipiis et omnibus appendicis », ainsi que le Bois Sainte-Marie, Marly, Baron et la Chapelle au Mans. « Le monastère, prieuré ou doyenné de Paray-le-Monial, a été fondé et doté par Lambert, comte de Chalons, en 973 ; ce monastère a été gouverné par un prieur sous la protection de ce pieux fondateur, jusqu'à sa mort survenue en 988 ; Hugues, évêque d'Auxerre, son fils et successeur au comté de Chalons, voyant que ce monastère ne pouvait pas subsister par lui-même, le donna avec le prieuré de Saint-Marcel à Saint Odile, pour lors Abbé de Cluny ». (Archives de Saône-et-Loire, H 239. Comptes rendus par les religieux, du doyenné de Paray à l'Abbé de Cluny, leur doyen, au XVIII<sup>e</sup> siècle).

---

(9) Annales de l'Académie de Mâcon, année 1877.

Jusqu'en 1255, nous verrons les comtes de Chalon et leurs descendants continuer d'exercer leur protection aux populations vivant sur ces terres données en 973 et en même temps édifier et utiliser le château qui a été construit bien après, car il ne figure pas sur l'acte de donation. Les comtes de Chalon continueront longtemps d'exercer le droit de gîte à Toulon.

Le comte Lambert repose vraisemblablement dans l'abbaye de Paray, mais cela n'a jamais été établi. Il aurait pu être inhumé au monastère de l'Orval également fondé par lui.

Devenu veuve assez jeune, la comtesse Adélaïs se remaria avec Geoffroy surnommé Grisegonnelle, comte d'Anjou (10).

La pièce la plus curieuse de cette période de l'histoire de Toulon est peut-être celle qui relate le don par Letbald de Digoine au monastère de Paray d'une femme servante et de ses enfants (habitant Toulon). Son mari s'appelait Guy Lesjean. En échange, le doyen de Toulon, Guichard, lui a donné cinquante-trois sous (approximativement vers 1100) (11).

En 1205, nous rencontrons le premier acte où figurent ensemble l'Abbaye de Cluny, l'Abbaye de Paray et la Comtesse Béatrix de Chalon (12).

(10) A l'occasion de ce second mariage, elle donna le village d'Ondeauville près de Beauvais à l'Abbaye de Saint-Aubin, village qu'elle avait reçu en dot de ses parents. Elle avait eu deux enfants du comte Lambert (Hugues, qui sera évêque d'Autun, et une fille Elisabeth). Elle eut deux fils de son second mariage. Duchesne nous apprend au sujet de sa descendance du second lit d'Adélaïs que son fils aîné « succéda à son père en le Comté d'Anjou et du sang d'iceluy sont descendus tous les roys d'Angleterre depuis Henri II du nom jusques à Charles aujourd'hui régnant qui n'est pas une petite gloire pour la maison de Vergy de laquelle cette Adélaïs tiroit son extraction ».

(11) (De Charmasse - Cartulaire de l'Evêché d'Autun, 1880) :

« Notum sit omnibus fidelibus tam praesentibus quam futuris, quod dominus Letbaldus dedit Deo et ad locum Paredi quamdam feminam quae manebat in villa de Tolon, cujus maritus vocabatur Wido Lesjans: ipsam et filios ac filias ejus dedit in perpetuum, sine ulla retenta querela et accepit pro hoc de domno Wichardo monacho, qui tunc obedientiam tenebat, quinquaginta tres solidos. Testes ex hoc dono sunt hi: Artaldus Buxul, Hugo Buxul, Bernardus de Catgiaco, Letbaldus Calvus de Copetra, Hugo de Olzola. »

C'est du temps du même doyen de Toulon, Guichard, que date une ordonnance relative aux poissons de l'étang de Toulon : « Hugues abbé de Clugny du consentement d'Hugues prieur et de Wichard amonier a établi et ordonné que du moulin qu'il a établi ou établira dans l'étang soit remis à la collectivité des frères, le reste demeurant aux produits du moulin distribués en aumône. »

(12) Carta et compositio pacis facte inter ecclesiam Cluniacensem et Comitissam Cabilonensem, de Paredo, per manus G. Eduensis et R. Cabilonensis) et P. Masticonensis Episcoporum.

Dans le cartulaire de Paray, de nombreuses chartes concernent Toulon et la famille de Vergy tant pour la donation que pour ses conséquences. L'église Saint-Martin est longtemps citée seule « *ecclesiam sancti Martini in villa Tolon sitam, cum omni potestate mancipiis, terris, servitiis cunctisque ad se pertinentiis* ». Rosiers figure également plusieurs fois au sujet de la donation de vignes situées sur la paroisse de Rosiers mais dépendant de l'église Saint-Martin de Toulon (voir chapitre IV).

La « charte et composition de Paix faite entre l'Eglise de Clugny et la comtesse de Chalon au sujet de Paray par l'intermédiaire des Evêques d'Autun, Chalon et Mâcon » comporte une clause relative au rôle des seigneurs de Toulon : (Traduction : « Béatrix Comtesse de Chalon par l'intermédiaire du vénérable Hugues d'Auxerre a confirmé une charte de son père et a juré de même d'assurer protection aux villes de Paray et de Toulon et de ne jamais faire injure, violence ou mauvais traitement aux choses ou aux habitants de ces villes. Si des abus sont commis, elle promet de les réparer dans les vingt jours. »

En décembre 1243, Hugues, duc de Bourgogne, comte de Chalon, confirme les droits accordés à Paray et Toulon sous le couvert de Cluny par ses prédécesseurs.

Les biens du monastère de Paray-le-Monial étaient venus se fondre avec ceux de l'abbaye de Cluny et la seigneurie de Toulon avait changé de mains. Une transaction conservatrice figure dans la « bulle d'union du prieuré de Paray avec le Chateau de Tholon et de toutes leur deppendances, à la même abbatale de l'abbaye de Cluny par le pape Alexandre IV, l'an 2 de son pontificat (1255), ladite bulle scellée du plomb de ce pape » (13).

Voici donc l'apparition du château, du moins dans les archives. Il serait du XIII<sup>e</sup> siècle si l'on s'en tient aux preuves écrites (14).

Ce château était fortifié (la rue des Tanneries donne une idée du surplomb qui existait de ce côté), mais il comportait des

(13) Archives de Saône-et-Loire, Inventaire de Cluny, I 160, coté 4.

(14) Dans les comptes-rendus de réunion de la Société Eduenne d'Autun on peut voir citer un récipient trouvé par M. Victor Berthier dans les ruines du château de Toulon. Or, il s'agit d'une mesure en pierre de Clessy, utilisée pour mesurer les grains des dimès et cette mesure a été identifiée comme étant du XII<sup>e</sup> siècle. Le château de Toulon détruit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle datait donc du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle.

ouvrages de fortifications qui permettent peut-être de mieux situer sa date de construction. (Dans une liste des localités pourvues de forteresses Toulon figure en 1475. Archives de la Côte-d'Or, B 11558).

Dans les registres paroissiaux de Toulon, il existe un acte de décès très révélateur : « le 22 janvier 1649 a été inhumé au cimetière de ce Lieu (Toulon) un homme de la paroisse de St Aubbin les Charroles décédé au ravelin du chasteau » (dans un double on trouve son nom Abraham Deshautelz). Or, un ravelin est un ouvrage de fortification du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, assez analogue aux redans et aux demi-lunes. Le système défensif du château était donc encore existant au XVII<sup>e</sup> siècle.

Du château lui-même, il ne reste qu'une très faible partie : le presbytère actuel. Le logis d'habitation principal s'élevait à peu près à angle droit du presbytère, parallèlement à la nef de la vieille église (à l'emplacement de la maison Poizat). Et dans l'angle formé par les deux bâtiments on a pu voir jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la Tour d'Angui qui passait pour être un fief, mais dont l'histoire reste très obscure (15).

Le seul accès à l'église bâtie au cœur du vieux château a été pendant des siècles la rue étroite qui vient de la place d'Armes (rue de la Conciergerie); le côté le plus accessible du château, celui de la rue de Chalon, devait être celui de son entrée. Lors des récents travaux d'adduction d'eau un mur de trois mètres de large au niveau de la maison Huot, mur constitué de pierres énormes, est venu nous confirmer les dimensions que nous avons primitivement données à l'enceinte du vieux château de Toulon.

De nombreux habitants étaient installés dans les différents bâtiments, écuries et dépendances de ce château. Pour l'année 1709, le curé Sommerand avait dressé une liste de ce qui lui était dû au sujet des nombreuses inhumations consécutives à ce célèbre et tragique hiver. On peut y relever des noms d'habitants du château: le 17 avril 1709 « Marguerite du Château, femme personnière de Jean Simon du petit Tilly (Thely) âgée de 40 ans »; le 10 mai 1709 « Catherin Deschamps de 17 ans, du château - François Pochelet de Recuange en a répondu »; le 21 septembre « la larderitte du château »; le 26 octobre « la vieille poyotte du château ».

---

(15) Témoignage oral de la mère Michon du Pont Gaudet, morte en 1938 à plus de 80 ans, et qui avait vu la Tour d'Angui encore debout.



En 1775, une délibération du maire et des échevins nous renseigne sur l'état du corps de logis parallèle à la vieille église (16).

(16) *Le 20 juin 1775:*

« Les Maire et Echevins, Syndics de la Ville et Communauté de Toulon sur Arroux, pour, et en leurs qualités d'officiers municipaux et encor pour et aux noms des habitans des dittes ville et communautés, dont ils sont les procureurs nés, remontrent :

« à Maître François Pernin, avocat à la Cour, demeurant actuellement à Besançon, à la Voye de Maître Antoine-Louis Pernin, procureur fiscal en la justice de Toulon en Charollais, y demeurant, son fils et son fondé de pouvoir et encore à la voye de Jeanne Thomas, veuve de Jean Olivier, serrurier, sa locataire, aussi demeurante audit Toulon;

« et audit Maître Antoine-Louis Pernin, en sa dite qualité de procureur fiscal;

« Que ledit Maître François Pernin est propriétaire de plusieurs maisons situées en cette ville et notamment de celle occupée aujourd'hui par ladite Thomas, veuve Olivier, Laquelle maison est scize au chateau dudit Toulon en Charollais, laquelle touche de soleil levant a une partie des écuries de Barthélemy Landrevault et de Sr François Bonnot; De Soleil Levant, en déclinant midi, à une autre maison appartenante audit, maître Pernin, et aujourd'hui occupée par Anne Prudon; de midi à l'église paroissiale de Saint Jean Baptiste de cette ville une ruelle d'environ six pieds de largeur entre deux, de soleil couchant en déclinant nord à la tour d'Anguy de Maillabre et Bounardot et de nord en déclinant de soleil levant aus susdites écuries pour l'autre partie, sauf à ladite maison ses plus vrais et meilleurs confins.

« Cette maison est dans l'état le plus délabré et menace d'une très prochaine ruine, si promptement elle n'est étayée et réparée.

« L'intérêt public exige que ledit maître Pernin, propriétaire de cette maison, fasse faire le plutôt possible ces pressantes réparations. Cet intérêt est fondé sur ce que cette maison ayant perdu son aplomb déverse considérablement du côté de la susdite église paroissiale dont elle n'est espacée que d'environ six pieds, en sorte que comme il est très vraisemblable, cette maison tombera au premier jour si l'on n'y remédie promptement, sa ruine entrainera nécessairement celle d'une partie de ladite église dont elle écrasera la voûte par sa chute: cette maison étant de beaucoup plus élevée que le collatéral droit de ladite église (« droit » est surchargé sur « gauche ») qui la joint. Indépendamment des dommages et intérêts qui en résulteront aux habitans de cette ville et autres intéressés à la réfection de cette Eglise ou partie d'icelle, il n'est que malheureusement trop probable que cette chute donnera la mort ou blessera grièvement la plus grande partie desdits habitans. Si ce triste accident arrivait pendant les offices divins, et en tout autre temps, il y a toujours à craindre que quelqu'un n'en soit écrasé, vu que chaque jour et à toute heure, il y a sans cesse plusieurs personnes à l'Eglise et que même les Confessionnaires des sieurs Curé et Vicaire sont placés du côté de ladite maison.

« Ces raisons qui sont majeures nécessitent les officiers municipaux de cette ville à parer aux malheurs qui menacent les habitans à la conservation desquels et de leurs intérêts ils ne cesseront de veiller avec la plus extrême exactitude et ils sont même persuadés que ledit sieur procureur fiscal, auquel ces mêmes intérêts doivent être aussi chers, pourvoira à ces accidents dont les dits habitans sont menacés.



Le Maire et les échevins s'étaient affolés un peu prématurément, car un siècle plus tard le vieux château est encore debout (peut-être avaient-ils voulu impressionner le propriétaire). En 1789, la commune acheta la maison Renardet et la fit aménager en Hôtel de Ville (jusqu'en 1850). Une partie servit d'école jusqu'en 1884.

Parmi les pierres récupérées à la démolition du château, il a dû se trouver au moins une pierre armoriée sur laquelle on pouvait voir les armes de la famille de Vergy. En parlant des armes de la famille de Vergy, Courtépée écrit : « leur écusson de gueules à trois roses d'or de cinq feuilles chacune se voit en effet à St Vivant, à Nuits, à Theuley, à Toulon-sur-Arroux. » Or, s'il ne se voit plus de nos jours, c'est parce que le château a disparu.

Mais les armes de la famille de Vergy ont toujours été conservées par la ville de Toulon qui les a adoptées.

Un autre souvenir de la famille de Vergy est certainement l'appellation « rue de Chalon » qui désigne une rue qui n'a pas

« Pourquoi lesdits Maire, échevins, syndics interpellent et somment ledit Maître François Pernin à la Voye tant de ladite Thomas veuve Olivier que dudit Maître Antoine Louis Pernin et encor ledit Maître Antoine Louis Pernin en sa dite qualité de procureur fiscal, chacun pour ce qui les concerne, d'avoir dans trois jours date de la signification des présentes, à étayer ou faire étayer sûrement ladite maison même à la démolir si besoin est, et employer tous les moyens convenables pour parer aux accidents dont elle menace. Si non et passé ledit temps, ils leur déclarent qu'ils se pourvoiront en la forme de droit pour faire ordonner tout ce qu'il appartiendra à ce sujet et en outre ils leurs déclarent et notamment audit maître François Pernin qu'ils le rendent dès à présent garant et responsable de tous accidents pour tous dommages et intérêts et dépens actifs et passifs qui pourroient résulter auxdits habitants et autres intéressés par la chute de ladite maison ou partie d'icelle, pour raison de tout quoi ils forment toutes réserves et protestations de droit même de prendre à partie qui il appartiendra.

« Ce que lesdits Maire, Echevins, syndics requièrent être signifié audit François Pernin à la voye de la ditte Thomas veuve Olivier et de celle dudit maître Antoine-Louis Pernin comm' encore audit maître Antoine-Louis Pernin en sa dite qualité de procureur fiscal pour qu'ils n'en ignorent dont acte.

« Fait à Toulon sur Arroux le vingt juin 1775 par nous soussignés Jean Filipe Saclier, avocat à la Cour, conseiller dy Roy, maire; Louis Verneret échevin, syndic de la Cté rière Le Charollais; et Claude Montbraut échevin-syndic de la cté rière la Bourgogne.

(suivent les trois signatures):

« SACLIER

MONTBRAULT

VERNERET »

(Cette délibération est reliée dans les registres paroissiaux de Toulon-sur-Arroux à la date correspondante - Archives Municipales).

plus de raison de s'appeler de Chalon que de Dijon (car c'était la route de Dijon d'après Antoine Garreau qui la cite comme telle : l'itinéraire étant Toulon, Montcenis, Couches, Santenay, Dijon). Cette appellation fort ancienne a été donnée vraisemblablement en souvenir d'Adélaïs, Comtesse de Chalon, épouse de Lambert, donateurs de Toulon au monastère de Paray et notre petite ville, tout en conservant les armes de ses seigneurs, a voulu également perpétuer leur nom.

Achevé d'imprimer sur les presses de  
l'Imprimerie TURBOPRINT  
La Gare - 71220 BEAUBERY

Dépôt légal  
Quatrième trimestre 1999

Tous droits réservés  
Imprimé en France

I S B N 2-910012-22-0  
© Le Caractère en Marche 1999

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

